

## Communiqué de presse

Nouméa, lundi 5 août 2024

### L'IEOM publie son rapport consacré à l'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2023

Ce document présente les caractéristiques structurelles du territoire (Chapitre 1) et analyse les évolutions économiques (chapitre 2), sectorielles (chapitre 3), monétaires et financières (chapitre 4) de la Nouvelle-Calédonie. Il souligne que l'économie calédonienne présente en 2023 des signes d'essoufflement dans un contexte de fragilités structurelles, d'endettement élevé des entreprises comme des collectivités, et de perspectives dégradées.

En 2023, l'indicateur du climat des affaires (ICA), mesuré par l'IEOM, se replie nettement et repasse sous sa moyenne de longue période. Certains indicateurs témoignent tout de même d'une forme de résilience de l'économie calédonienne. Ainsi, l'emploi privé a continué de progresser, bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2022, pour atteindre un nouveau plus haut historique. La tendance à la baisse du salaire moyen, observée dès 2022, pourrait cependant indiquer qu'il s'agit de créations d'emplois peu qualifiés. La consommation des ménages s'est à nouveau révélée robuste, même si la dynamique semble s'éroder. Enfin, l'inflation a rapidement convergé vers des niveaux maîtrisés avec une moyenne annuelle estimée à 1,7 %.

Les perspectives d'avenir ont expliqué le repli de l'indicateur du climat des affaires. Le contexte calédonien est en effet caractérisé par de fortes incertitudes et des situations sectorielles contrastées. Objet de toutes les attentions, le secteur du nickel est confronté à une baisse continue des cours sur les marchés internationaux, les actionnaires industriels ont annoncé en fin d'année leur volonté de cesser le financement de leurs usines métallurgiques sur le territoire. Pour rappel, cet environnement international défavorable s'ajoute aux difficultés locales qui ont pénalisé la croissance de la production métallurgique (intempéries et problèmes d'autorisations d'extraction, difficultés énergétiques, problèmes sociaux). L'activité du secteur du BTP a stagné à des niveaux particulièrement faibles en 2023 avec des perspectives mal orientées. Le secteur primaire a dû faire face à des épisodes de sécheresse caractéristiques du phénomène El Niño. Seul le secteur du tourisme a connu une activité en nette progression avec un niveau de fréquentation proche de celui de 2019.

Le territoire est confronté depuis plusieurs années à de sérieux défis. La situation des finances publiques est une source de préoccupation majeure. Avec un taux d'endettement estimé à 153 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023, la Nouvelle-Calédonie a vu ses marges de manœuvre budgétaires se réduire considérablement. Si des réformes structurelles sont actuellement en discussion, elles peinent encore à être l'objet d'un large consensus.

Dans le secteur du nickel, le désengagement des actionnaires industriels menace à court terme la continuité de l'activité, avec des craintes de contagion sur l'ensemble du tissu économique local. En février 2024, l'annonce de retrait de Glencore de l'usine métallurgique de KNS en province Nord constitue un signal très négatif pour le secteur. La concurrence croissante des producteurs asiatiques, la réorientation de la demande mondiale sur des produits destinés aux batteries électriques impliquent une inflexion stratégique à l'échelle du secteur. L'État a proposé un pacte nickel pour soutenir les métallurgistes calédoniens. Cependant, les difficultés pour aboutir à un consensus sur la signature de ce pacte illustrent les profonds clivages politiques qui fragilisent le territoire.

Enfin, l'incapacité collective à trouver un accord sur les enjeux politique et institutionnel a entraîné une escalade irréversible des tensions conduisant en mai 2024 à des émeutes insurrectionnelles d'une ampleur sans précédent dans l'histoire du territoire. Les importants dégâts matériels dans le grand Nouméa constituent un nouveau choc, d'une dimension inédite pour l'économie calédonienne.

Lire la publication sur [ieom.fr](http://ieom.fr)

---

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna) et assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires, le franc CFP ; il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés ; il conduit la politique monétaire et joue un rôle d'observateur économique ; l'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables librement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Contacts presse : Direction : 27.58.22, [ieom-nc-direction@ieom.nc](mailto:ieom-nc-direction@ieom.nc)

Études et correspondant communication : 27.91.01, [ieom-nc-communication@ieom.nc](mailto:ieom-nc-communication@ieom.nc)